



PROCÈS-VERBAL N° 1
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du lundi 18 octobre 2021
Ouverture de la séance 18h05 – Fin de la séance 20h13

Présents à 18h : M. CHICHE, principal, Mme LACOUR, principale adjointe, M. KAYED, gestionnaire, Mme MOURA, CPE, Mme LALANDE, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires, les représentants des enseignants Mmes BERTRAND, BOYER, LEGRAND, LE MAO, MARCERON, MAYSONNAVE et M. TARIS, les représentants de parents d'élèves Mmes DECONZANET, LOPES, RIVIERE, THOMAS, TOUY et M. PUJOL, le délégué élève Noah BEN ALI.

Quorum : 15+1 atteint avec 21 présents

Arrivée à 18h05 de Mme THOMAS, représentante des parents, à 18h10 des représentantes des personnels ATTEE et ATSS : Mmes AMOEDO et VIGNEAU

Départs : Mmes MOURA à 19h10, LALANDE à 20h, AMOEDO entre 19h40 et 19h46, VIGNEAU entre 19h40 et 19h55

M. le Principal souhaite la bienvenue aux membres élus de ce premier conseil d'administration de l'année scolaire 2021/2022. Il débute ensuite un tour de table où chacun se présente. Il signale qu'il manque une personnalité qualifiée et lance un appel à candidature. Les différents invités qui sont susceptibles de participer au Conseil d'Administration sont présentés : l'agent comptable, Mme MARIE-NOEL, M. GADY, fondé de pouvoir, les trois conseillers techniques Infirmière, AS et Psy EN, et deux enseignants néo recrutés Mme Delhem en Physique Chimie et M. Fernandes en EPS.

Secrétariat assuré par les représentants enseignants

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 29 juin 2021

1.1 Approbation de l'ordre du jour – annulé

2. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2.1. Installation du Conseil : règlement intérieur (Annexe 2)

2.2. Composition des commissions et conseils (Annexe 3)

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1. Convention et contrats divers (Marché alimentaire – annexe 4)

4. PÉDAGOGIE

4.1. Présentation protocole Auto évaluation établissement (Annexe 5 en cours)

4.2. Projets culturels retenus par le Département de la Gironde

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1 Information Communauté Educative Exercice PPMS

5.2 Présentation Dispositif Phare

5.3 Rappel horaires ouverture établissement

5.4. Information Elections - courrier de la Mairie de Cadaujac

1. Approbation du procès verbal de la séance du mardi 29 juin 2021

Vote :

Présents : 21/29 C : 0 A : 8 P : 13

2. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2.1. Installation du Conseil : règlement intérieur (Annexe 2)

M. le Principal rappelle d'abord que le collège en tant qu'EPL dispose d'une personnalité juridique avant d'entamer la lecture des différents articles.

Mme BOYER signale que l'annexe 5 n'a pas été envoyée aux parents d'élèves et que certaines ont été reçues le jour même. Elle s'étonne de l'appellation conseil d'administration « extraordinaire » ce à quoi M. Le Principal répond que le délai des 8 jours pour l'envoi des convocations n'était pas tenable d'où le terme choisi.

Approuvez-vous le Règlement Intérieur tel que proposé ?

Vote :

Présents : 21/29 C : 0 A : 0 P : 21

2.2. Composition des commissions et conseils (Annexe 3)

Les différents collèges ont été invités à préparer une proposition de liste de participation aux instances réglementaires

Cas particulier de la Commission permanente : modifiée par le décret 2020-1632 du 21 décembre 2020 portant diverses mesures de simplification. Le Conseil d'Administration décide ou pas de créer la Commission Permanente lors de la 1^{ère} réunion qui suit son renouvellement en application de l'article R421 20. **Voir annexe 2 article 18**

Les nouvelles dispositions suppriment donc l'obligation d'instruction par la Commission Permanente puisqu'elle traite désormais totalement le sujet concerné.

Pour cette année et à titre transitoire, M. Le Principal propose de créer la Commission Permanente et de ne pas lui donner de délégation exclusive, ce qui devrait nous autoriser à fonctionner selon les principes précédents. Il indique souhaiter ainsi privilégier le dialogue et la communication de tous les membres de la Communauté Educative, mais signale néanmoins que nous pourrions être censurés par le service du Contrôle de légalité, auquel cas nous y reviendrions lors du prochain Conseil d'administration.

Approuvez-vous cette proposition ?

Vote :

Présents : 21/29 C : 0 A : 0 P : 21

Le CESC est laissé à composition libre.

Mme BOYER demande ce qu'il en est de la Commission Développement Durable de l'établissement. M. le Principal répond que si tel est le souhait il est d'accord pour la créer sur la base du volontariat. Proposition est faite de 2 titulaires et 2 suppléants enseignants (Mmes BOYER, BERTRAND, LEGRAND et LE MAO ?), M. PUJOL se porte volontaire pour les parents ainsi que Noah BEN ALI pour les élèves. Cette commission sera à installer définitivement lors du premier CESC.

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1. Convention et contrats divers (Marché alimentaire – annexe 4)

Il s'agit d'un groupement de commandes de denrées alimentaires à renouveler pour l'année 2022. Une petite marge est laissée pour l'approvisionnement en circuit court de chaque établissement.

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la signature de cette convention

Vote :

Présents : 21/29 C : 0 A : 0 P : 21

4. PÉDAGOGIE

4.1. Présentation protocole Auto évaluation établissement (Annexe 5)

M. le Principal présente les enjeux et les méthodes à partir d'un diaporama. Il précise que cette auto-évaluation se déroule sur 5 ans avec 20% des EPLE concernés chaque année. Le déroulement prévu est celui d'une présentation en Conseil pédagogique (qui devient également Comité de Pilotage puisqu'aucun enseignant ne s'est porté volontaire), avant la présentation au Conseil d'administration ce lundi 18 octobre et un travail en ateliers sur les 4 thématiques nationales le mercredi 20 octobre. Un sondage a été effectué auparavant auprès des enseignants sur le choix de la demi-journée entre le mardi 19 de 17h30 à 19h30 et le mercredi 20 de 13h30 à 15h30 (choisi à 60%).

Il est envisagé d'envoyer un questionnaire électronique aux différents usagers de l'établissement. Pour le moment, ces questionnaires émanant de la DEP sont fournis au format papier, il faut donc les simplifier pour permettre une exploitation, et les adapter avant envoi. Une synthèse est prévue lors de la banalisation du mercredi 17 novembre au matin.

Les enseignants demandent à ce que des exemplaires soient mis en salle des professeurs afin d'en prendre connaissance avant envoi, ce qui est accepté.

S'ensuit une longue discussion sur les contraintes d'élaboration de ces questionnaires, le choix des questions et leur nombre, ce que l'on cherche à en faire ressortir... Les représentants des parents s'étonnent notamment de l'utilisation d'un questionnaire déjà élaboré alors que les besoins n'ont pas encore été définis par le collège et du peu de temps laissé à l'établissement pour mettre en place cette auto-évaluation (2 mois) comparativement à d'autres secteurs de la fonction publique.

Les enseignants expriment les raisons de leur mécontentement qui ont amené à la rédaction d'une déclaration, en particulier les demandes répétées et jamais prises en compte d'AED supplémentaires et de locaux réellement adaptés à la montée en puissance des effectifs.

M. le Principal indique qu'il n'a pas d'attente particulière non plus sur ce protocole, mais qu'il souhaite s'en saisir pour travailler comme toujours à l'amélioration de la réussite des élèves et leur épanouissement.

La discussion porte ensuite sur la date du 17 novembre fixée pour la demi-journée banalisée qui est aussi celle choisie pour le cross du district et sur la nécessité de maintenir cette demi-journée si les questionnaires ne sont au final pas utilisés car la perplexité domine sur leur rendu. Le sujet est donc à rediscuter ultérieurement.

Les représentants enseignants lisent ensuite leur déclaration.

4.2. Projets culturels retenus par le Département de la Gironde (Annexe 6)

M. le Principal reprend les projets déposés, puis ceux finalement subventionnés par le Conseil départemental en signalant que leur nombre est en baisse. Certains bénéficient tout de même de subventions dans le cadre de la politique académique d'Education Artistique et Culturelle, mais tous ne pourront pas être menés faute de moyens financiers.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1 Information Communauté Educative Exercice PPMS

Un exercice Plan Particulier de Mise en Sécurité aura lieu le jeudi 21 octobre vers 10h. L'objectif est de développer une culture de la sécurité, des réflexes de nature à atténuer l'impact d'un incident d'origine naturelle, technologique ou humaine. L'information a été transmise aux familles via Pronote. Elle a été cochée par 58% des élèves et seulement 36% des parents. Une raison évoquée serait peut-être que pour les couples, seul un membre prendrait connaissance de l'information.

5.2 Présentation Dispositif Phare

Ce dispositif est un programme de lutte contre le harcèlement à l'école. Dans tous les établissements, les comités d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement seront mobilisés sur cette question de la prévention du harcèlement afin de déterminer un plan d'action. L'équipe pluri-catégorielle de l'établissement est pour l'instant composée de la CPE, de l'infirmière scolaire et de l'assistante sociale.

5.4. Information Elections - courrier de la Mairie de Cadaujac (Annexe 7)

Les points 4 et 3 sont inversés afin de permettre à Mme LALANDE, qui doit impérativement quitter la séance à 20h, d'être présente pour la discussion.

M. le Principal rappelle que lors du dernier CA de fin d'année scolaire 2020/2021, il avait été évoqué la nécessité d'une rencontre de la Commune et des représentants de l'établissement en présence de la représentante du Conseil Départemental, Mme Martinez.

Cette rencontre a eu lieu le mercredi 29 septembre dernier. Les points discutés figurent dans le courrier de la Commune (annexe 7) à l'exception de la position qu'il a exposée en tant que Chef d'Etablissement, à savoir l'impossibilité d'organiser les cours d'EPS dans les conditions proposées. Il souhaite donc recueillir la position du Conseil d'Administration avant de répondre par écrit à M le Maire et fait un rappel du courrier et du contexte de l'établissement. L'établissement fonctionne la semaine du lundi 11 au vendredi 15 avril. La halle de sport est par convention mis à la disposition de l'établissement scolaire pendant le temps scolaire.

L'établissement est fermé (« vacances ») la semaine du lundi 18 et jusqu'au mercredi 27 avril. Il est ouvert pour ses permanences administratives les jeudi 28 et vendredi 29 avril.

L'établissement fonctionne pendant la totalité de la 2ème période concernée.

M. TARIS indique qu'il n'est toujours pas envisageable de ne pas pouvoir travailler dans nos locaux sportifs sur une telle durée, position partagée par l'ensemble des représentants enseignants et parents. Il est rappelé que l'établissement a proposé à la mairie, par le passé, la mise à disposition du gymnase sur deux demi-journées de temps scolaire pour le montage et démontage du bureau de vote.

Mme THOMAS se questionne sur le fait que toutes les nouvelles salles municipales et une école pour le moins récente ne puissent pas servir à l'organisation des élections.

Mme LALANDE précise que le gymnase serait la seule salle en accord avec la croissance démographique de la commune et le respect de la sécurité. Elle propose qu'un accès prioritaire soit donné aux élèves du collège sur toutes les salles sportives municipales sur la durée de l'occupation du gymnase. Cette proposition ne répond pas aux besoins de l'établissement, ni à ses missions, elle n'est pas acceptée par l'ensemble des représentants.

Les parents envisagent de rédiger un courrier à M. le Maire.

M. Le Principal conclut donc en disant qu'il informera de sa réponse, en tant que Chef d'Etablissement, M. le Maire, par courrier, en tenant compte des différents avis recueillis.

5.3 Rappel horaires ouverture établissement

M. Le Principal rappelle que les élèves doivent avoir franchi le portail avant la sonnerie de 8h25, heure à laquelle ils sont pris en charge par les professeurs, pour que les cours puissent débuter à 8h30 comme le prévoit le Règlement Intérieur du collège. Constat est fait que de trop nombreux élèves s'attardent aux abords du collège une fois descendus du bus ou arrivés de chez eux, ce qui pose également des problèmes de sécurité et de responsabilité.

Il regrette que le poste de régulateur de la CCM n'ait pas été renouvelé après un départ en retraite et l'a évoqué avec les représentants de la Communauté de Commune.

Enfin, le cas particulier de la ligne 2 de Beautiran, qui accuse de nombreux retards, est présenté car ces élèves ne pourront pas être sanctionnés s'ils franchissent le portail après 8h25.

La séance est levée à 20h13

Pour la secrétaire de séance indisponible,

F. MARCERON



Le Principal,

S. CHICHE

